

Pie XII

22 septembre 1956

Discours aux participants au congrès international de liturgie pastorale à Assise

Sur la liturgie pastorale

Assise, le 22 septembre 1956

Vous Nous avez demandé de vous adresser la parole pour clôturer le Congrès International de Liturgie Pastorale, qui vient de se tenir à Assise. C'est de tout cœur que Nous répondons à votre demande et que Nous vous souhaitons la bienvenue. Si l'on compare la situation actuelle du mouvement liturgique avec ce qu'il était il y a trente ans, on constate qu'il a accompli un progrès indéniable tant en extension qu'en profondeur. L'intérêt porté à la liturgie, les réalisations pratiques et la participation active des fidèles ont pris un développement qu'il eût été difficile de pressentir à ce moment. L'impulsion principale, tant en matière doctrinale que dans les applications pratiques, vint de la Hiérarchie et, en particulier, de Notre saint Prédécesseur Pie X, qui par son Motu Proprio *Abhinc duos annos* du 23 octobre 1913 ^[1] donna au mouvement liturgique un élan décisif. Le peuple croyant accueillit ces directives avec reconnaissance et se montra prêt à y répondre ; les liturgistes se mirent à l'œuvre avec zèle, et bientôt s'épanouirent des initiatives intéressantes et fécondes, même si parfois certaines déviations appelèrent un redressement de la part de l'Autorité ecclésiastique. Parmi les nombreux Documents publiés récemment à ce sujet, qu'il Nous suffise d'en mentionner trois : l'Encyclique *Mediator Dei, De sacra Liturgia* du 20 novembre 1947 ^[2], le dispositif nouveau de la Semaine sainte, en date du 16 novembre 1955 ^[3], qui a aidé les fidèles à mieux comprendre et à participer davantage à l'amour, aux souffrances et à la glorification de Notre-Seigneur, et finalement l'Encyclique *De musica sacra* du 25 décembre 1955 ^[4]. Le mouvement liturgique est apparu ainsi comme un signe des dispositions providentielles de Dieu sur le temps présent, comme un passage du Saint-Esprit dans son Église, pour rapprocher davantage les hommes des mystères de la foi et des richesses de la grâce, qui découlent de la participation active des fidèles à la vie liturgique.

Le Congrès qui se termine actuellement, avait précisément pour but de montrer l'inappréciable valeur de la liturgie pour la sanctification des âmes et donc pour l'action pastorale de l'Église. Vous avez étudié cet aspect de la liturgie, tel qu'il se manifeste dans l'histoire et continue actuellement à se déployer ; vous avez examiné aussi comment il est fondé sur la nature des choses, c'est-à-dire comment il découle des éléments constitutifs de la liturgie. Votre Congrès comportait donc une étude du développement historique, des réflexions sur la situation actuelle et un examen des objectifs à atteindre dans l'avenir et des moyens propres à y conduire. Après avoir considéré attentivement votre programme de travail, Nous formulons des vœux pour que cette nouvelle semence, ajoutée à celles du passé, produise de riches moissons au profit des individus et de toute l'Église.

Dans cette Allocution, au lieu de vous présenter des normes plus détaillées, sur lesquelles le Saint-Siège s'est déjà suffisamment prononcé, Nous avons jugé plus utile d'aborder quelques points importants que l'on discute actuellement en matière liturgique-dogmatique et qui Nous tiennent plus à cœur. Nous grouperons ces considérations sous deux titres, qui seront de simples indications plutôt

que les thèmes mêmes de Nos développements : la Liturgie et l'Église, la Liturgie et le Seigneur.

I. La Liturgie et L'Église

Comme Nous l'avons dit dans l'Encyclique *Mediator Dei*, la liturgie constitue une fonction vitale de toute l'Église, et non seulement d'un groupe et d'un mouvement déterminé. *Sacra Liturgia integrum constituit publicum cultum mystici Iesu Christi Corporis, capitis nempe membrorumque eius* ^[5]. Le Corps Mystique du Seigneur vit de la vérité du Christ et des grâces qui se répandent dans les membres, les animent et les unissent entre eux et avec leur Chef. Telle est l'idée de saint Paul, quand il dit dans sa première Épître aux Corinthiens : *Omnia vestra sunt, vos autem Christi, Christus autem Dei* ^[6]. Tout est donc dirigé vers Dieu, son service et sa gloire. L'Église, remplie des dons et de la vie de Dieu, se livre d'un mouvement intime et spontané à l'adoration et à la louange du Dieu infini et, par la liturgie, lui rend comme société le culte qu'elle lui doit.

A cette liturgie unique, chacun des membres, ceux qui sont revêtus du pouvoir hiérarchique comme la foule des fidèles, apporte tout ce qu'il a reçu de Dieu, toutes les ressources de son esprit, de son cœur et de ses œuvres. La Hiérarchie d'abord, qui détient le *depositum fidei* et le *depositum gratiae*. Au *depositum fidei*, à la vérité du Christ contenue dans l'Écriture et la Tradition, elle puise les grands mystères de la foi et les fait passer dans la liturgie, en particulier ceux de la Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption. Mais on trouverait difficilement une vérité de foi chrétienne qui ne soit exprimée en quelque manière dans la liturgie, qu'il s'agisse des lectures de l'Ancien et du Nouveau Testament, pendant la Sainte Messe et dans l'Office divin, ou des richesses que l'esprit et le cœur découvrent dans les Psaumes. Les cérémonies liturgiques solennelles sont d'ailleurs une profession de foi en acte ; elles réalisent les grandes vérités de la foi sur les desseins impénétrables de la générosité de Dieu et ses faveurs inépuisables à l'égard des hommes, sur l'amour et la miséricorde du Père céleste envers le monde, pour le salut duquel il envoya son Fils et le livra à la mort. C'est ainsi que l'Église communique en abondance dans la liturgie les trésors du *depositum fidei*, de la vérité du Christ. Par la liturgie aussi se répandent les trésors du *depositum gratiae* que le Seigneur a transmis à ses Apôtres : la grâce sanctifiante, les vertus, les dons, le pouvoir de baptiser, de conférer le Saint-Esprit, de remettre les péchés par la pénitence, de consacrer des prêtres. C'est au cœur de la liturgie que se déroule la célébration de l'Eucharistie, sacrifice et repas ; c'est en elle aussi que se confèrent tous les sacrements et que, par les sacramentaux, l'Église multiplie largement les bienfaits de la grâce dans les circonstances les plus diverses. La Hiérarchie étend encore sa sollicitude à tout ce qui contribue à rendre plus belles et plus dignes les cérémonies liturgiques, qu'il s'agisse des lieux de culte, du mobilier, des vêtements liturgiques, de la musique sacrée ou de l'art sacré.

Si la Hiérarchie communique par la liturgie la vérité et la grâce du Christ, les fidèles de leur côté ont pour tâche de les recevoir, d'y consentir de toute leur âme, de les transformer en valeurs de vie. Tout ce qui leur est offert, les grâces du sacrifice de l'autel, des sacrements et des sacramentaux, ils les acceptent, non d'une manière passive, en les laissant simplement s'écouler en eux, mais en y collaborant de toute leur volonté et de toutes leurs forces, et surtout en participant aux offices liturgiques ou du moins en suivant leur déroulement avec ferveur. Ils ont contribué dans une large mesure et continuent à contribuer par un effort constant à accroître l'apparat extérieur du culte, à construire des églises et des chapelles, à les décorer, à rehausser la beauté des cérémonies liturgiques par toutes les splendeurs de l'art sacré.

La contribution que la Hiérarchie et celle que les fidèles apportent à la liturgie ne s'additionnent pas comme deux quantités séparées, mais représentent la collaboration des membres d'un même organisme, qui agit comme un seul être vivant. Les pasteurs et le troupeau, l'Église enseignante et l'Église enseignée ne forment qu'un seul et unique corps du Christ. Aussi n'y a-t-il aucune raison

d'entretenir de la méfiance, des rivalités, des oppositions ouvertes ou latentes, soit dans les pensées, soit dans la façon de parler ou d'agir. Entre les membres d'un même corps, doivent régner avant tout la concorde, l'union, la collaboration. C'est dans cette unité que l'Église prie, offre, se sanctifie, et l'on peut donc affirmer à bon droit que la liturgie est l'œuvre de l'Église tout entière.

Mais Nous devons ajouter : la liturgie n'est cependant pas toute l'Église ; elle n'épuise pas le champ de ses activités. Déjà, à côté du culte public, celui de la communauté, il y a place pour le culte privé, que l'individu rend à Dieu dans le secret de son cœur ou exprime par des actes extérieurs, et qui possède autant de variantes qu'il y a de chrétiens, bien qu'il procède de la même foi et de la même grâce du Christ. Cette forme du culte, non seulement l'Église la tolère, mais elle la reconnaît pleinement et la recommande, sans toutefois rien enlever à la prééminence du culte liturgique.

Mais lorsque Nous disons que la liturgie n'épuise pas le champ des activités de l'Église, Nous pensons surtout à ses tâches d'enseignement et de pastorale, au *Pascite qui in vobis est gregem Dei* ^[7]. Nous avons rappelé le rôle que le Magistère dépositaire de la vérité du Christ exerce par la liturgie ; l'influence du pouvoir de gouvernement sur elle est aussi évident, puisqu'il appartient aux Papes de reconnaître les rites en vigueur, d'en introduire de nouveaux et de régler l'ordonnance du culte, et aux Évêques de veiller avec soin à ce qu'on observe les prescriptions canoniques concernant le culte divin ^[8]. Mais les fonctions d'enseignement et de gouvernement s'étendent encore bien au-delà. Il suffit, pour s'en rendre compte, de jeter un coup d'œil sur le Droit Canon et ce qu'il dit du Pape, des Congrégations romaines, des Évêques, des Conciles, du Magistère et de la discipline ecclésiastiques. On arrive à la même conclusion en observant la vie de l'Église, et dans Nos deux Allocutions du 31 mai et du 2 novembre 1954 sur la triple fonction de l'Évêque, Nous avons expressément insisté sur l'étendue de ses charges, qui ne se limitent pas à l'enseignement et au gouvernement, mais comprennent aussi tout le reste de l'activité humaine dans la mesure où des intérêts religieux et moraux sont en jeu ^[9].

Si donc les tâches et les intérêts de l'Église sont à ce point universels, les prêtres et les fidèles se garderont dans leur façon de penser et d'agir de tomber dans l'étroitesse de vues ou l'incompréhension. Notre Encyclique *Mediator Dei* avait déjà redressé certaines affirmations erronées, qui tendaient soit à orienter l'enseignement religieux et la pastorale dans un sens exclusivement liturgique, soit à susciter des entraves au mouvement liturgique qu'on ne comprenait pas. En fait, il n'existe aucune divergence objective entre le but poursuivi par la liturgie et celui des autres fonctions de l'Église ; quant à la diversité des opinions, elle est réelle, mais toutefois ne présente pas d'obstacles insurmontables. Ces considérations suffiront à montrer, Nous l'espérons, que la liturgie est l'œuvre de toute l'Église, et que tous les fidèles comme membres du Corps Mystique doivent l'aimer, l'estimer et y prendre part, en comprenant toutefois que les tâches de l'Église s'étendent bien au-delà.

II. La Liturgie et le Seigneur

Nous voudrions maintenant considérer spécialement la liturgie de la Messe et le Seigneur qui en est à la fois le prêtre et l'offrande. Comme des imprécisions et des incompréhensions se font jour çà et là à propos de points particuliers, Nous dirons un mot de l'actio Christi ^[10], de la *praesentia Christi* ^[11] et de l'*infinita et divina maiestas Christi* ^[12].

1. « Actio Christi »

La liturgie de la Messe a comme but d'exprimer sensiblement la grandeur du mystère qui s'y accomplit, et les efforts actuels tendent à y faire participer les fidèles d'une manière aussi active et intelligente que possible. Bien que cet objectif soit justifié, on risque de provoquer une baisse du respect,

si l'on détourne l'attention de l'action principale, pour la diriger vers l'éclat d'autres cérémonies.

Quelle est cette action principale du sacrifice eucharistique ? Nous en avons parlé explicitement dans l'Allocution du 2 novembre 1954 ^[13]. Nous y citons d'abord l'enseignement du Concile de Trente : *In divino hoc sacrificio, quod in Missa peragitur, idem ille Christus continetur et incruente immolatur, qui in ara crucis semel se ipsum cruenta obtulit... Una enim eademque est hostia, idem nunc offerens sacerdotum ministerio, qui se ipsum tunc in cruce obtulit, sola offerendi ratione diversa* ^[14]. Et Nous poursuivions en ces termes : *Itaque sacerdos celebrans, personam Christi gerens, sacrificat, isque solus, non populus, non clerici, ne sacerdotes quidem, pie religioseque qui sacris operanti inserviunt ; quamvis hi omnes in sacrificio activas quasdam partes habere possint et habeant* ^[15]. Nous soulignons ensuite que, faute de distinguer entre la question de la participation du célébrant aux fruits du sacrifice de la Messe et celle de la nature de l'action qu'il pose, on était arrivé à la conclusion : *Idem esse unius Missae celebrationem, cui centum sacerdotes religioso cum obsequio adstant atque centum Missas a centum sacerdotibus celebratas* ^[16]. De cette affirmation, Nous disions : *Tamquam opinionis error reici debet* ^[17]. Et Nous ajoutions en guise d'explication : *Quoad sacrificii Eucharistici oblationem, tot sunt actiones Christi Summi Sacerdotis, quot sunt sacerdotes celebrantes, minime vero quot sunt sacerdotes Missam episcopi aut sacri presbyteri celebrantis pie audientes ; hi enim, cum sacro intersunt, nequaquam Christi sacrificantis personam sustinent et agunt, sed comparandi sunt christifidelibus laicis, qui sacrificio adsunt* ^[18]. Au sujet des congrès liturgiques, Nous avons dit en cette même occasion : *Hi coetus interdum propriam sequuntur regulam, ita scilicet, ut unus tantum sacrum peragat, alii vero (sive omnes sive plurimi) huic uni sacro intersint in eoque sacram synaxim e manu celebrantis sumant. Quod si hoc ex iusta et rationabili causa fiat, ...obnitendum non est, dummodo huic modo agendi ne subsit error iam supra a Nobis memoratus* ^[19] ; c'est-à-dire l'erreur sur l'équivalence entre la célébration de cent Messes par cent prêtres et celle d'une Messe à laquelle cent prêtres assistent pieusement.

D'après ceci l'élément central du sacrifice eucharistique est celui où le Christ intervient comme *se ipsum offerens*, pour reprendre les termes mêmes du Concile de Trente ^[20]. Cela se passe à la consécration où, dans le même acte de la transsubstantiation opérée par le Seigneur ^[21], le prêtre célébrant est *personam Christi gerens*. Même si la consécration se déroule sans faste et dans la simplicité, elle est le point central de toute la liturgie du sacrifice, le point central de l'*actio Christi cuius personam gerit sacerdos celebrans* ^[22], ou les sacerdotes concelebrantes en cas de véritable concélébration.

Des événements récents Nous donnent l'occasion de préciser certains points à ce propos. Quand la consécration du pain et du vin est opérée valablement, toute l'action du Christ lui-même est accomplie. Même si tout ce qui suit ne pouvait être accompli, rien d'essentiel cependant ne manquerait à l'offrande du Seigneur.

Quand la consécration est achevée, l'*oblatio hostiae super altare positae* ^[23] peut être faite et est faite par le prêtre célébrant, par l'Église, par les autres prêtres, par chaque fidèle. Mais cette action n'est pas *actio ipsius Christi per sacerdotem ipsius personam sustinentem et gerentem* ^[24]. En réalité l'action du prêtre consacrant est celle même du Christ, qui agit par son ministre. Dans le cas d'une concélébration au sens propre du mot, le Christ, au lieu d'agir par un seul ministre, agit par plusieurs. Par contre, dans la concélébration de pure cérémonie, qui pourrait être aussi le fait d'un laïc, il n'y a point de consécration simultanée, et l'on soulève alors une question importante : « Quelle intention et quelle action extérieure sont requises, pour qu'il y ait vraiment concélébration et consécration simultanée ? »

Rappelons à ce propos ce que Nous disions dans Notre Constitution Apostolique *Episcopalis Consecrationis* du 30 novembre 1944 ^[25]. Nous y déterminions que dans la consécration épiscopale

les deux Évêques qui accompagnent le Consécrateur, doivent avoir l'intention de consacrer l'Élu, et qu'ils doivent par conséquent poser les actions extérieures et prononcer les paroles, par lesquelles le pouvoir et la grâce à transmettre sont signifiés et transmis. Il ne suffit donc pas qu'ils unissent leur volonté avec celle du Consécrateur principal et déclarent qu'ils font leurs paroles et ses actions. Ils doivent eux-mêmes poser ces actions et prononcer les paroles essentielles.

Il en va de même dans la concélébration au sens propre. Il ne suffit pas d'avoir et de manifester la volonté de faire siennes les paroles et les actions du célébrant. Les concélébrants doivent eux-mêmes dire sur le pain et le vin : « Ceci est mon Corps », « Ceci est mon Sang » ; sinon leur concélébration est de pure cérémonie.

Aussi n'est-il pas permis d'affirmer que « la seule question décisive en dernière analyse est de savoir dans quelle mesure la participation personnelle, soutenue par la grâce, que l'on prend à cette offrande cultuelle, accroît la participation à la croix et à la grâce du Christ, qui nous unit à Lui et entre nous ». Cette manière inexacte de poser la question, Nous l'avons déjà repoussée dans l'Allocution du 2 novembre 1954 ; mais certains théologiens ne peuvent pas encore y acquiescer. Nous le répétons donc : la question décisive (pour la concélébration, comme pour la Messe d'un prêtre unique) n'est pas de savoir quel fruit l'âme en retire, mais quelle est la nature de l'acte qui est posé : le prêtre, comme ministre du Christ, fait-il ou non l'*actio Christi se ipsum sacrificantis et offerentis* ^[26].

De même pour les sacrements, il ne s'agit pas de savoir quel est le fruit produit par eux, mais si les éléments essentiels du signe sacramentel (la position du signe par le ministre lui-même, qui accomplit les gestes et prononce les paroles avec l'intention *saltem faciendi quod facit Ecclesia* ^[27]) ont été valablement posés. De même dans la célébration et la concélébration, il faut voir, si, avec l'intention intérieure nécessaire, le célébrant accomplit l'action extérieure et surtout prononce les paroles, qui constituent l'*actio Christi se ipsum sacrificantis et offerentis*. Cela ne se vérifie pas, quand le prêtre ne prononce pas sur le pain et le vin les paroles du Seigneur : « Ceci est mon Corps », « Ceci est mon Sang ».

2. « Praesentia Christi »

Tout comme l'autel et le sacrifice dominant le culte liturgique, on doit dire de la vie du Christ, qu'elle est tout entière commandée par le sacrifice de la croix. Les paroles de l'Ange à son père nourricier : *Salvum faciet populum suum a peccatis eorum* ^[28], celles de Jean-Baptiste : *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi* ^[29], celles du Christ lui-même à Nicodème : *Exaltari oportet Filium hominis, ut omnis qui credit in ipsum, ...habeat vitam aeternam* ^[30], à ses disciples : *Baptismo... habeo baptizari, et quomodo coarctor usquedum perficiatur ?* ^[31], et celles surtout de la dernière Cène et du Calvaire, tout indique que le centre de la pensée et de la vie du Seigneur, c'était la croix et l'offrande de lui-même au Père pour réconcilier les hommes avec Dieu et les sauver.

Mais celui qui offre le sacrifice, n'est-il pas en quelque sorte plus grand encore que le sacrifice lui-même ? Aussi voudrions-Nous à présent vous entretenir du Seigneur lui-même, et d'abord attirer votre attention sur le fait que dans l'Eucharistie l'Église possède le Seigneur avec sa chair et son sang, son corps et son âme, et sa divinité. Le Concile de Trente l'a défini solennellement dans la XIIIe Session can. 1 ; il suffit d'ailleurs de prendre dans leur sens littéral, clair et sans équivoque les paroles prononcées par Jésus, pour arriver à la même conclusion : « Prenez et mangez ! Ceci est mon Corps, qui va être donné pour vous ! Prenez et buvez, ceci est mon Sang, qui va être versé pour vous. » Et saint Paul dans sa première lettre aux Corinthiens ^[32] reprend les mêmes termes aussi simples et clairs.

Chez les catholiques, il n'y a, à ce sujet, aucun doute, aucune diversité d'opinion. Mais, dès que la

spéculation théologique entreprend de discuter sur la manière dont le Christ est présent dans l'Eucharistie, apparaissent sur nombre de points de sérieuses divergences de vues. Nous ne voulons pas entrer dans ces controverses spéculatives ; mais Nous désirerions indiquer certaines limites et insister sur un principe fondamental d'interprétation, dont l'oubli Nous cause quelques préoccupations.

La spéculation doit prendre comme règle que le sens littéral des textes de l'Écriture, la foi et l'enseignement de l'Église ont le pas sur le système scientifique et les considérations théoriques ; c'est la science qui doit se conformer à la révélation, et non l'inverse. Quand une conception philosophique déforme le sens naturel d'une vérité révélée, c'est qu'elle n'est pas exacte, ou qu'on ne l'utilise pas correctement. Ce principe trouve son application dans la doctrine de la présence réelle.

Certains théologiens, tout en acceptant la doctrine du Concile sur la présence réelle et la transsubstantiation, interprètent les paroles du Christ et celles du Concile de telle sorte qu'il ne subsiste de la présence du Christ qu'une sorte d'enveloppe vidée de son contenu naturel. A leur avis, le contenu essentiel actuel des espèces du pain et du vin est « le Seigneur au ciel », avec lequel les espèces ont une relation soi-disant réelle et essentielle de contenance et de présence. Cette interprétation spéculative soulève de sérieuses objections, lorsqu'on la présente comme pleinement suffisante, car le sens chrétien du peuple fidèle, l'enseignement catéchétique constant de l'Église, les termes du Concile, surtout les paroles du Seigneur exigent que l'Eucharistie contienne le Seigneur lui-même. Les espèces sacramentelles ne sont pas le Seigneur, même si elles ont avec la substance du Christ au ciel une soi-disant relation essentielle de contenance et de présence. Le Seigneur a dit : « Ceci est mon Corps ! Ceci est mon Sang ! » Il n'a pas dit : « Ceci est une apparence sensible qui signifie la présence de mon Corps et de mon Sang ». Sans doute, il pouvait faire que les signes sensibles d'une relation réelle de présence soient des signes sensibles et efficaces de la grâce sacramentelle ; mais il s'agit ici du contenu essentiel des « species eucharisticae », non de leur efficacité sacramentelle. On ne peut donc admettre que la théorie dont nous venons de parler, fasse pleinement droit aux paroles du Christ, que la présence du Christ dans l'Eucharistie ne signifie rien de plus et que cela suffise pour pouvoir dire en toute vérité de l'Eucharistie : « Dominus est » ^[33].

Sans doute, la masse des fidèles n'est pas en état de comprendre les problèmes spéculatifs difficiles et les essais d'explication concernant la nature de la présence du Christ. Le Catéchisme Romain d'ailleurs invite à ne pas discuter de ces questions devant eux ^[34], mais il ne mentionne ni ne propose la théorie esquissée ci-dessus ; encore moins affirme-t-il qu'elle épuise le sens des paroles du Christ et les explique pleinement. On peut continuer à chercher des explications et des interprétations scientifiques, mais elles ne doivent pas faire sortir, pour ainsi dire, le Christ de l'Eucharistie et ne laisser dans le tabernacle que les espèces eucharistiques conservant une relation soi-disant réelle et essentielle avec le Seigneur véritable qui est au ciel.

Il est étonnant que ceux qui ne se contentent pas de la théorie exposée ci-dessus, soient rangés au nombre des adversaires parmi les « physiciens » non-scientifiques, ou que l'on n'hésite pas à déclarer à propos de la conception soi-disant scientifique de la présence du Christ : « Cette vérité n'est pas pour les masses. »

A ces considérations, Nous devons ajouter quelques remarques sur le tabernacle. De même que Nous disions tantôt : « Le Seigneur est en quelque sorte plus grand que l'autel et le sacrifice », pourrions-Nous dire maintenant : « Le tabernacle, où habite le Seigneur descendu parmi son peuple, est-il supérieur à l'autel et au sacrifice ? » L'autel l'emporte sur le tabernacle, parce qu'on y offre le sacrifice du Seigneur. Le tabernacle possède sans doute le *Sacramentum permanens* ; mais il n'est pas un *altare permanens*, parce que le Seigneur ne s'offre en sacrifice que sur l'autel pendant la célébration de la Sainte Messe, mais non après ni hors de la Messe. Au tabernacle, par contre, il est présent aussi longtemps que durent les espèces consacrées, sans cependant s'offrir en permanence. On

a pleinement le droit de distinguer entre l'offrande du sacrifice de la Messe et le cultus latreuticus offert à l'Homme-Dieu caché dans l'Eucharistie. Une décision de la Sacrée Congrégation des Rites en date du 27 juillet 1927 limite au minimum l'exposition du Saint-Sacrement pendant la Messe ^[35] ; mais elle s'explique aisément par le souci de maintenir habituellement séparés l'acte du sacrifice et le culte de simple adoration, pour que les fidèles en comprennent clairement le caractère propre.

Toutefois, plus importante que la conscience de cette diversité est celle de l'unité : c'est un seul et même Seigneur, qui est immolé à l'autel et honoré au tabernacle et qui de là répand ses bénédictions. Si on en était bien convaincu, on éviterait maintes difficultés, on se garderait d'exagérer la signification de l'un au détriment de l'autre et de s'opposer aux décisions du Saint-Siège.

Le Concile de Trente a expliqué quelles dispositions d'âme on devait avoir vis-à-vis du Saint-Sacrement : *Si quis dixerit, in sancto Eucharistiae sacramento Christum unigenitum Dei Filium non esse cultu latreutico, etiam externo, adorandum, atque ideo nec festiva peculiari celebritate venerandum, neque in processionibus, secundum laudabilem et universalem Ecclesiae sanctae ritum et consuetudinem, sollemniter circumgestandum, vel non publice, ut adoretur, populo proponendum, et eius adoratores esse idololatrias : anathema sit . Si quis dixerit, non licere sacram Eucharistiam in sacrario reservari, sed statim post consecrationem adstantibus necessario distribuendam ; aut non licere, ut illa ad infirmos honorifice deferatur : anathema sit* ^[36] . Qui adhère de cœur à cette doctrine ne pense pas à formuler des objections contre la présence du tabernacle sur l'autel.

Dans l'Instruction du Saint-Office *De arte sacra* du 30 juin 1952 ^[37], le Saint-Siège insiste, entre autres, sur ce point : *Districte mandat haec Suprema S. Congregatio ut sancte serventur praescripta canonum 1268, §2 et 1269, §1 : « SSma Eucharistia custodiatur in praecellentissimo ac nobilissimo ecclesiae loco ac proinde regulariter in altari maiore, nisi aliud venerationi et cultui tanti sacramenti commodius et decentius videatur... SSma Eucharistia servari debet in tabernaculo inamovibili in media parte altaris posito »* ^[38] .

Il ne s'agit pas tant de la présence matérielle du tabernacle sur l'autel, que d'une tendance, sur laquelle Nous voudrions attirer votre attention, celle d'une moindre estime pour la présence et l'action du Christ au tabernacle. On se contente du sacrifice de l'autel et l'on diminue l'importance de Celui qui l'accomplit. Or la personne du Seigneur doit occuper le centre du culte, car c'est elle qui unifie les relations de l'autel et du tabernacle et leur donne leur sens.

C'est d'abord par le sacrifice de l'autel que le Seigneur se rend présent dans l'Eucharistie et Il n'est au tabernacle que comme *memoria sacrificii et passionis suae* ^[39] . Séparer le tabernacle de l'autel, c'est séparer deux choses qui doivent rester unies par leur origine et leur nature. La manière, dont on pourrait placer le tabernacle sur l'autel sans empêcher la célébration face au peuple, peut recevoir diverses solutions, sur lesquelles les spécialistes donneront leur avis. L'essentiel est d'avoir compris que c'est le même Seigneur, qui est présent sur l'autel et au tabernacle.

On pourrait aussi souligner l'attitude de l'Église à l'égard de certaines pratiques de piété : les visites au Saint-Sacrement, qu'elle recommande vivement, la prière des Quarante Heures ou « adoration perpétuelle », l'heure sainte, le transport solennel de la communion aux malades, les processions du Saint-Sacrement. Le liturgiste le plus enthousiaste et le plus convaincu doit pouvoir comprendre et deviner ce que représente le Seigneur au tabernacle pour les fidèles profondément pieux, que ce soient des gens simples ou instruits. Il est leur conseiller, leur consolateur, leur force, leur recours, leur espérance dans la vie comme dans la mort. Non content de laisser venir les fidèles vers le Seigneur au tabernacle, le mouvement liturgique s'efforcera donc de les y attirer toujours davantage.

3. « *Infinita et divina maiestas Christi* »

Le troisième et dernier point, que Nous voudrions traiter, est celui de l'*infinita et divina Maiestas* du Christ, que traduisent les mots : *Christus Deus*. Certes le Verbe incarné est Seigneur et Sauveur des hommes ; mais il est et reste le Verbe, le Dieu infini. Dans le symbole de saint Athanase on dit : *Dominus noster Jesus Christus Dei Filius, Deus et homo est* ^[40]. L'humanité du Christ a droit aussi au culte de latrie à cause de son union hypostatique avec le Verbe, mais sa divinité est la raison et la source de ce culte. Aussi la divinité du Christ ne peut-elle rester en quelque sorte à la périphérie de la pensée liturgique. Il est normal que l'on aille *ad Patrem per Christum*, puisque le Christ est Médiateur entre Dieu et les hommes. Mais Il n'est pas seulement Médiateur ; Il est aussi, dans la Trinité, égal au Père et au Saint-Esprit. Qu'il suffise de rappeler le prologue grandiose de l'Évangile de saint Jean : « Le Verbe était Dieu... Tout a été fait par Lui. Et rien de ce qui a été fait, ne l'a été sans Lui » ^[41]. Le Christ est le Premier et le Dernier, l'Alpha et l'Omega. A la fin du monde, quand tous les ennemis auront été vaincus et la mort en dernier lieu, le Christ, c'est-à-dire le Verbe subsistant dans la nature humaine, remettra le Royaume à Dieu son Père, et le Fils lui-même se soumettra à Celui qui lui a tout soumis, pour que « Dieu soit tout en tous » ^[42]. La méditation de l'*infinita, summa, divina Maiestas* du Christ peut certainement contribuer à l'approfondissement du sens liturgique, et c'est pourquoi Nous avons voulu attirer sur elle votre attention.

Nous voudrions ajouter pour terminer deux remarques sur « la liturgie et le passé », « la liturgie et le temps présent ».

La liturgie et le passé. En matière de liturgie, comme en beaucoup d'autres domaines, il faut éviter à l'égard du passé deux attitudes excessives : un attachement aveugle et un mépris total. On trouve dans la liturgie des éléments immuables, un contenu sacré qui transcende le temps, mais aussi des éléments variables, transitoires, parfois même défectueux. L'attitude actuelle des milieux liturgiques à l'égard du passé Nous semble en général tout à fait juste : on cherche, on étudie sérieusement, on s'attache à ce qui le mérite vraiment, sans par ailleurs tomber dans l'excès. Ça et là pourtant, apparaissent des idées et des tendances aberrantes, des résistances, des enthousiasmes ou des condamnations, dont les formes concrètes vous sont bien connues et dont Nous avons dit un mot plus haut.

La liturgie et le temps présent. La liturgie confère à la vie de l'Église, et même à toute l'attitude religieuse d'aujourd'hui, une empreinte caractéristique. On remarque surtout une participation active et consciente des fidèles aux actions liturgiques. De la part de l'Église, la liturgie actuelle comporte un souci de progrès, mais aussi de conservation et de défense. Elle retourne au passé sans le copier servilement, et crée du nouveau dans les cérémonies elles-mêmes, dans l'usage de la langue vulgaire, dans le chant populaire et la construction des églises. Il serait néanmoins superflu de rappeler encore une fois que l'Église a de graves motifs de maintenir fermement dans le rite latin l'obligation inconditionnée pour le prêtre célébrant d'employer la langue latine, et de même, quand le chant grégorien accompagne le saint Sacrifice, que cela se fasse dans la langue de l'Église. Les fidèles de leur côté se préoccupent de répondre aux mesures prises par l'Église, mais ils adoptent en cela des attitudes profondément différentes : certains montreront de la promptitude, de l'enthousiasme, parfois même une passion trop vive qui motive des interventions de l'autorité ; d'autres témoigneront de l'indifférence et même de l'opposition. Ainsi se manifeste la diversité des tempéraments, comme aussi des préférences pour la piété individuelle ou pour le culte communautaire.

La liturgie actuelle se préoccupe aussi de nombreux problèmes particuliers concernant par exemple : les rapports de la liturgie avec les idées religieuses du monde actuel, la culture contemporaine, les questions sociales, la psychologie des profondeurs.

Cette simple mention suffira à vous montrer que les divers aspects de la liturgie d'aujourd'hui, non seulement suscitent Notre intérêt, mais tiennent Notre vigilance en éveil. Nous désirons sincère-

ment que le mouvement liturgique progresse et Nous voulons l'y aider ; mais il Nous appartient aussi de prévenir tout ce qui serait une source d'erreurs et de dangers. Ce Nous est d'ailleurs une consolation et une joie de savoir que Nous pouvons en cela compter sur votre aide et votre compréhension.

Que ces considérations puissent, avec les travaux qui vous ont occupés les jours précédents, porter des fruits abondants et contribuer à atteindre plus sûrement le but auquel tend la liturgie sacrée. Comme gage des bénédictions divines, que Nous implorons pour vous-mêmes et pour les âmes qui vous sont confiées, Nous vous accordons de tout cœur Notre Bénédiction Apostolique.

PIUS PP. XII

Notes de bas de page

1. Acta Ap. Sedis, a. 5, 1913, p. 449-451[↔]
2. Acta Ap. Sedis, a. 39, 1947, p. 522-595[↔]
3. Acta Ap. Sedis, a. 47, 1955, p. 838-847[↔]
4. Acta Ap. Sedis, a. 48, 1956, p. 5-25[↔]
5. La sainte liturgie est le culte intégral du Corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire du Chef et de ses membres. A.A.S., a. 39, 1947, p. 528-529[↔]
6. « Tout est à vous, vous êtes au Christ, le Christ est à Dieu. » 1 Co 3, 23[↔]
7. Paissez le troupeau de Dieu qui vous est confié. 1 Petr. 5, 2[↔]
8. Acta Ap. Sedis, a. 39, 1947, p. 544[↔]
9. Acta Ap. Sedis, a. 46, 1954, p. 313-317 ; 666-677[↔]
10. l'action du Christ.[↔]
11. la présence du Christ.[↔]
12. l'infinie et divine majesté du Christ.[↔]
13. Acta Ap. Sedis, a. 46, 1954, p. 668-670[↔]
14. Dans le sacrifice divin qui s'accomplit à la messe est contenu et immolé de façon non sanglante le même Christ qui sur l'autel de la croix s'offrit une fois pour toutes de manière sanglante... C'est en effet une seule et même hostie, c'est la même personne qui s'offre actuellement par le ministère des prêtres et qui s'offrit alors sur la croix. Seule la manière de s'offrir est différente. Conc. Trid., Sess. XXII, cap. 2[↔]
15. Aussi le prêtre célébrant, représentant le Christ, sacrifie-t-il, et lui seul ; ce n'est pas le peuple, ce ne sont pas les clercs, ce ne sont pas même les prêtres qui assistent pieusement le célébrant, bien que tous ceux-ci puissent et doivent avoir une part active au sacrifice. Acta Ap. Sedis, l.c., p. 668[↔]
16. La célébration d'une seule messe à laquelle assistent religieusement cent prêtres équivaut à cent messes célébrées par cent prêtres.[↔]
17. Elle doit être rejetée comme une opinion erronée.[↔]
18. Quant à l'offrande du sacrifice eucharistique, il y a autant d'actions du Christ Souverain Prêtre qu'il y a de prêtres à célébrer, et non à écouter pieusement la messe de l'évêque ou du prêtre qui célèbre ; ceux-ci en effet, lorsqu'ils assistent à la messe, ne représentent nullement le Christ dans l'acte du sacrifice, mais ils sont à comparer aux laïcs qui assistent à la messe. Acta Ap. Sedis, l.c., p. 669[↔]
19. Ces réunions suivent parfois un règlement spécial, si bien qu'un seul prêtre célèbre la messe et que les autres (ou en totalité ou en très grand nombre) assistent à cette messe unique et y communient de la main du célébrant. Si cela se fait pour une cause juste et raisonnable... il n'y a pas à s'y opposer, pourvu que l'erreur rappelée par Nous plus haut ne soit pas à l'origine de cette manière de faire.[↔]
20. Sess. XXII, cap. 2[↔]
21. cf. Conc. Trid. Sessio XIII, cap. 4 et 3[↔]

22. L'action du Christ représenté par le prêtre célébrant.[↔]
23. L'offrande de la victime posée sur l'autel.[↔]
24. L'action du Christ lui-même par le ministère du prêtre qui le représente.[↔]
25. Acta Ap. Sedis, a. 37, 1945, p. 131-132[↔]
26. L'action du Christ s'offrant lui-même en sacrifice.[↔]
27. ...au moins de faire ce que fait l'Église.[↔]
28. Il sauvera son peuple de ses péchés. Matth. 1, 21[↔]
29. Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui ôte le péché du monde. Io, 1, 29[↔]
30. Il faut que le Fils de l'homme soit élevé de terre, pour que quiconque croit en lui... ait la vie éternelle. Io 3, 14-15[↔]
31. J'ai à recevoir un baptême, et combien suis-je dans l'angoisse jusqu'à ce que je l'aie reçu ! Luc., 12, 50[↔]
32. 1 Cor. 11, 23-25[↔]
33. Cf. Joan., XXI, 7[↔]
34. Cf. Catech. Rom., pars II, cap. IV, n. 43 sq.[↔]
35. Acta Ap. Sedis, a. 19, 1927, p. 289[↔]
36. Si quelqu'un dit que le Christ, Fils unique de Dieu, ne doit pas être adoré dans le très Saint Sacrement de l'Eucharistie d'un culte de latrie, même extérieur, et qu'ainsi il ne doit pas être honoré par une fête particulière, ni porté solennellement en procession, selon le rite et la coutume louable et universelle de la sainte Église, ni proposé publiquement au peuple pour être adoré, et que ses adorateurs sont des idolâtres, qu'il soit anathème. Conc. Trid., Sessio XIII, can. 6
Si quelqu'un dit qu'il n'est pas licite de conserver la sainte Eucharistie, mais qu'on doit la distribuer nécessairement aux assistants aussitôt après la consécration ; ou qu'il n'est pas permis de la conserver pour la porter avec honneur aux malades, qu'il soit anathème. Conc. Trid., l.c., can. 7[↔]
37. Acta Ap. Sedis, a. 44, 1952, p. 542-546[↔]
38. Cette Suprême Sacrée Congrégation ordonne avec rigueur que soient religieusement observées les prescriptions des canons 1268 §2 et 1269 §1 : « La sainte Eucharistie sera conservée dans le lieu le plus honorable et le plus noble de l'église, régulièrement au maître-autel, à moins qu'un autre ne paraisse plus commode et plus décent à la vénération et au culte d'un si grand sacrement... La sainte Eucharistie doit être conservée dans un tabernacle inamovible placé au milieu de l'autel ». Acta Ap. Sedis, l.c., p. 544[↔]
39. Mémorial de son Sacrifice et de sa Passion.[↔]
40. Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, est Dieu et homme.[↔]
41. Io., 1, 1-3[↔]
42. 1 Cor., 15, 28[↔]